

Union particulière pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (Union de la Haye)

Assemblée

**Trentième session (18^e session ordinaire)
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011**

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE (SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DE MADRID ET DE LA HAYE)

établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent document vise à rendre compte de l'état d'avancement du programme de modernisation du système informatique (ci-après dénommé "programme") depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de La Haye en septembre 2010. Le présent document sert également à informer les membres de l'Union de La Haye des modifications apportées aux principes d'exécution du programme et au calendrier correspondant.
2. Le document H/A/29/1 contenait le précédent rapport sur l'état d'avancement du programme.
3. Il est rappelé que la réalisation du programme est prévue en deux phases : la phase I et la phase II. La phase I est constituée de sous-projets visant à produire des résultats positifs immédiats ou à jeter les bases techniques de la phase II. Cette dernière correspond en fait à la migration technique du système informatique actuel, qui prend en charge les procédures d'enregistrement international de Madrid et de La Haye, vers une technologie moderne qui est une plate-forme ouverte, intégrée et orientée sur les services et qui garantira aux parties

prenantes des systèmes de Madrid et de La Haye l'accès à une plate-forme technique couramment utilisée dans l'industrie, améliorant la flexibilité et la durabilité du déroulement des opérations, optimisant les processus et offrant des économies d'échelle pour les années à venir.

4. Il est également rappelé que, à sa vingt-neuvième session, l'Assemblée de l'Union de La Haye a approuvé le troisième trimestre de 2012 comme la période révisée d'achèvement de la phase II et a indiqué pour le projet une enveloppe budgétaire totale de 11,731 millions de francs suisses (3 millions de francs suisses approuvés par l'Union de La Haye et 8,731 millions de francs suisses approuvés par l'Union de Madrid).

ÉTAT D'AVANCEMENT – PHASE I

5. Une étape importante a été franchie durant le dernier trimestre de 2010 avec le lancement d'une interface électronique pour les renouvellements, qui complète le système de dépôt électronique de demandes internationales. Des modifications ont été apportées à l'ensemble de la procédure, permettant ainsi sa pleine intégration dans les processus internes du Bureau international. Une nouvelle fonctionnalité comprend l'envoi d'une notification électronique du renouvellement. En 2011, jusqu'à présent, environ 57% du total des renouvellements ont été reçus par l'intermédiaire de l'interface électronique.

6. À la suite de son lancement en janvier 2008, le système de dépôt électronique de demandes internationales s'est révélé très efficace. Il est désormais le principal mode de dépôt puisque environ 81% des demandes sont actuellement déposées au moyen de ce système. En raison de la hausse des dépôts dans le système de La Haye et du nombre croissant de demandes déposées par voie électronique, il a été décidé de réviser l'application initiale de dépôt électronique afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de profiter des nouvelles technologies, telles que la plate-forme JAVA/J2EE, qui facilitera l'intégration dans le système modernisé.

7. Les améliorations comprendront la mise en œuvre de nouvelles règles de traitement afin d'éviter certaines irrégularités, dont la présentation de champs de données propres aux parties contractantes (par exemple, le nom du créateur) ainsi que la vérification de l'acceptabilité d'une requête d'ajournement de la publication et la vérification de la classification de Locarno. Elles comprendront également de nouvelles caractéristiques destinées à permettre la sauvegarde et l'impression d'un accusé de réception, le paiement électronique depuis un compte courant ou par carte de crédit et à offrir la possibilité de réutiliser les données d'une demande précédente au moyen d'un modèle de demande préalablement remplie. De nouvelles commandes automatiques seront également mises en œuvre afin de vérifier le format et la taille des images téléchargées.

8. En outre, des fonctions de gestion de portefeuille seront mises en œuvre afin de permettre une meilleure gestion des demandes de dépôt électronique et comprendront un mécanisme permettant de recevoir des lettres signalant des irrégularités et d'y répondre à l'aide de la même interface Web de dépôt électronique. La nouvelle version du mécanisme de dépôt électronique, dont la conception a commencé au début de 2011, devrait être prête à être testée avant la fin de 2011.

9. Une nouvelle application Web dynamique a été mise au point pour remplacer le supplément statistique actuel, qui était disponible en format PDF. Au lieu de présenter des tableaux statiques de données, la nouvelle fonctionnalité permet aux utilisateurs d'élaborer de façon dynamique des sous-ensembles définis des tableaux statistiques téléchargeables

en format Excel et d'élaborer des graphiques pour ces sous-ensembles. Ce nouvel outil comprendra des statistiques mensuelles et annuelles. Il sera disponible sur la page du site Web consacrée à La Haye durant le second semestre de 2011.

10. Enfin, comme indiqué dans le document H/A/30/1, le Bureau international met tout en œuvre en vue de parvenir à un resserrement du cycle de publication et à l'actualisation de l'interface Web du *Bulletin des dessins et modèles internationaux*.

11. Les sous-projets qui composent la phase I du programme de modernisation du système informatique ont produit de nombreux résultats positifs, qui sont pour la plupart accessibles aux utilisateurs internes et externes des systèmes du Bureau international. L'achèvement du projet pilote avec l'office de l'IRPI (le projet pilote du dépôt électronique de système de Madrid (voir le document MM/A/44/4)) marquera la fin de toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de la phase I qui ont toutes été exécutées dans les limites de l'enveloppe budgétaire initiale de la phase I (5,028 millions de francs suisses).

INFORMATIONS GENERALES – PHASE II

12. Il convient de rappeler que l'approche adoptée pour l'exécution de la phase II consiste à déterminer, au moyen d'un appel d'offres international, un partenaire stratégique extérieur ayant des compétences et de l'expérience dans le domaine informatique, qui serait chargé :

- de réaliser une évaluation technique des systèmes et des bases de données existants aux fins de leur conversion en une nouvelle architecture orientée services (SOA);
- de proposer une architecture technique appropriée, prenant en considération les résultats des exercices de validation de l'architecture orientée services (SOA) et du projet pilote avec l'office de l'IRPI; et
- d'établir une offre, avec prix fixes, pour la conversion des logiciels et des structures de données existants en vue d'établir l'architecture technique proposée, avec la préparation des services nécessaires, l'architecture orientée services (SOA), la mise à l'essai ultérieure du système et la définition des tests de performance pour les systèmes et d'une stratégie de mise en œuvre appropriée ainsi que la mise en place d'une stratégie d'appui au système appliquée pendant et après le lancement et fondée sur une période de garantie de 12 mois.

13. Il convient également de rappeler que l'appui opérationnel à long terme de l'environnement technique résultant sera calqué sur la formule actuellement appliquée avec succès au système financier AIMS de l'OMPI, c'est-à-dire qu'un contrat sera signé avec un partenaire extérieur pour la maintenance et le développement continu de la solution technique. Ce contrat sera mis en œuvre sous la forme de lots de travaux et administré par une équipe de ressources internes ayant en la matière un savoir-faire considérable, une capacité analytique élevée et de bonnes connaissances en ce qui concerne les méthodes de gestion de projet PRINCE2 et les techniques de gestion des risques. En outre, afin que l'équipe interne acquière une connaissance technique solide de la nouvelle application, elle sera occasionnellement chargée de procéder à des améliorations mineures du système.

21. D'après les échéances indiquées ci-dessus, il est clair que l'activité relative à la phase II pour le reste de l'année 2011 sera axée sur la procédure d'appel à propositions et le choix du partenaire stratégique, qui devrait débiter ses travaux au début de 2012 et achever le projet d'ici au milieu de 2013.

22. Il convient de noter qu'il est pour l'instant impossible de présenter un plan de projet plus précis. Ce plan sera le premier résultat attendu lorsque le projet aura été lancé avec le partenaire stratégique en janvier 2012.

23. L'enveloppe budgétaire approuvée à la quarante-deuxième session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (8,731 millions de francs suisses) et à la vingt-huitième session de l'Assemblée de l'Union La Haye (3 millions de francs suisses) n'a pas été utilisée, à l'exception des salaires et des indemnités payées au chef de projet. Les ressources restant disponibles pour la phase II du programme de modernisation informatique demeurent en grande partie inchangées.

24. L'Assemblée de l'Union La Haye est invitée :

i) à prendre note de la mise en œuvre des activités au titre de la phase I décrites dans le présent document, qui sont propres à l'Union de La Haye; et

ii) à prendre note de l'état d'avancement et du calendrier révisé de mise en œuvre de la phase II du programme, dont l'échéance est prévue au milieu de 2013.

[Fin du document]